

RAPPORT FINANCIER
2023



LE MOT DU TRESORIER



Chers amis,

En 2023, la Fondation Raoul Follereau a reçu le Grand Prix humanitaire de la fondation Charles Deforey. Ce prix, remis en juin dernier au cours d'une cérémonie sous la coupole de l'Institut de France, récompense le combat engagé de la Fondation contre la lèpre et en particulier son expérience et son expertise médicale au service des victimes de toutes les maladies tropicales négligées qui touchent en majorité des populations rurales, isolées, défavorisées. Cette reconnaissance est une marque de confiance qui nous honore et qui met en avant les nouveaux programmes ambitieux de la Fondation, appelés Eau, Hygiène et Assainissement (EHA).

En 2023, une nouvelle fondation a été créée sous l'égide de la Fondation Raoul Follereau : la fondation Eiramel a pour objet de favoriser l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle et au travail des personnes fragiles, exclues ou démunies. Au travers de ses actions, cette nouvelle fondation vise au développement des régions et pays dans lesquelles elle intervient et à rendre dignité et autonomie à leurs populations, pour un monde plus juste et plus humain. Il s'agit là également d'une belle marque de confiance qui est accordée à la Fondation Raoul Follereau en reconnaissant sa capacité à accompagner la création et le développement de projets philanthropiques.

Une troisième marque de confiance nous a été accordée en 2023 lors du renouvellement du label du Don en Confiance. Ce label obtenu par la Fondation en 2020, est décerné aux organismes répondant à des exigences en termes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et de respect des donateurs. Il est renouvelé pour trois ans.

Enfin, je souhaite également remercier nos donateurs, qui par leurs dons et par leurs legs ont permis une augmentation significative de nos ressources. Alors que l'exercice 2023 devait se traduire par un déficit dû à l'augmentation de 8% de nos missions sociales, il se termine au contraire avec un excédent de 1,8 M€. Cela grâce à la confiance et la générosité de nos donateurs, grâce aussi aux efforts de nos équipes pour diminuer les frais de collecte (-13%) et maîtriser nos frais de fonctionnement (-5%). Nous mettons tout en œuvre pour mériter la confiance.

Bertrand de Gasquet

Président de la commission financière

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
1. Objet social	5
2. Principes d'action	5
3. Faits marquants de l'exercice	6
4. Evènements post-clôture	6
5. Règles et méthodes comptables	6
NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN	8
6. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
7. Immobilisations financières	9
8. Créances	9
9. Valeurs mobilières de placements et disponibilités	10
10. Fonds propres et réserves	10
11. Provisions	11
12. Fonds dédiés	11
13. Dettes	12
14. Engagements hors bilan	12
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
15. Résultat d'exploitation	12
16. Résultat financier	12
17. Résultat exceptionnel	13
18. Résultat de l'exercice	13
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	14
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	15
19. Commentaires sur les charges	15
20. Commentaires sur les produits	16
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	17
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	18
21. Le compte d'emploi annuel des ressources	18
22. Report des ressources liées à la générosité	18
INFORMATIONS SPECIFIQUES	18
23. Actifs constitutifs de la dotation non consommable	18
24. Fondations abritées	19
AUTRES INFORMATIONS	20
25. Effectifs	20
26. Rémunérations	20
27. Bénévolat	20
28. Honoraires des commissaires aux comptes	20
29. Nombre et montant des reçus fiscaux émis	21
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22

BILAN

ACTIF (en euros)	2023 BRUT	AMORT & PROV.	2023 NET	2022 NET
Actif immobilisé	14 990 757	5 484 938	9 505 819	10 097 874
Immobilisations incorporelles	82 237	51 760	30 477	8 106
Immobilisations corporelles	8 964 257	5 420 415	3 543 842	3 130 401
Biens reçus par legs destinés à être cédés	4 227 271	5 262	4 222 009	5 719 113
Immobilisations financières	1 716 992	7 500	1 709 492	1 240 254
Actif circulant	26 914 255	460 735	26 453 520	25 462 488
Stock	0		0	0
Créances reçues par legs ou donations	3 509 394	0	3 509 394	4 075 958
Avances et acomptes versés	155 190		155 190	107 863
Créances clients et comptes rattachés	55 588	22 303	33 285	33 470
Autres créances	322 072		322 072	114 609
Valeurs mobilières de placement	18 810 424	438 431	18 371 992	18 614 809
Disponibilités	4 061 588		4 061 588	2 515 779
Comptes de régularisation	163 978		163 978	190 142
Charges constatées d'avance	163 978		163 978	190 142
TOTAL ACTIF	42 068 990	5 945 672	36 123 318	35 750 504

PASSIF (en euros)	2023	2022
Fonds propres et réserves	24 233 085	21 690 477
Dotation initiale	523 226	497 364
Dotations complémentaires	2 114 819	2 010 285
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553	2 374 553
Fonds propres avec droit de reprise	903 741	903 741
Dotation des fondations abritées	2 094 860	1 326 660
Réserves pour projets	14 447 476	14 236 048
Résultat de l'exercice	1 774 409	341 826
Fonds reportés et dédiés	9 264 343	10 893 747
Fonds reportés liés aux legs ou donations	7 237 104	8 509 633
Fonds dédiés	1 854 068	2 200 995
Fonds dédiés des fondations abritées	173 171	183 118
Provisions pour risques et charges	26 782	26 782
Dettes	2 599 108	3 139 499
Emprunts et dettes financières	338 658	382 463
Fournisseurs et comptes rattachés	339 077	357 172
Dettes des legs ou donations	482 708	1 301 788
Dettes fiscales et sociales	333 385	346 179
Autres dettes	1 105 281	751 898
Produits constatés d'avance	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	36 123 318	35 750 504

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en euros)</i>	2023	2022
Ressources liées à la générosité du public	11 452 497	10 087 865
Dons manuels	5 007 564	5 427 724
Mécénat	30 000	0
Legs, donations et assurances-vie	6 414 933	4 660 141
Contributions financières	1 175 201	990 911
Concours publics et subventions d'exploitation	0	75 000
Ventes de marchandises	95 430	278 269
Prestations de services	172 872	195 684
Reprises sur provisions et amortissements	3 520	3 840
Utilisation des fonds dédiés	617 873	434 394
Autres produits	123 638	154 090
Total des produits d'exploitation	13 641 032	12 220 053
Autres achats et charges externes	2 278 588	3 066 097
Aides financières versées	5 856 405	4 890 727
Impôts, taxes et versements assimilés	318 022	292 501
Salaires et traitements	2 357 906	2 402 140
Charges sociales	910 064	856 802
Dotations aux provisions et amortissements	232 095	209 703
Report en fonds dédiés	260 998	395 252
Autres charges	6 618	5 120
Total des charges d'exploitation	12 220 695	12 118 342
Résultat d'exploitation	1 420 337	101 710
Produits financiers de participations	15 000	0
Autres intérêts et produits assimilés	346 784	256 058
Reprises sur provisions et transferts de charges	19 803	13 359
Différences positives de change	2 547	2 554
Produits nets sur cessions de VMP	128 665	195 685
Total des produits financiers	512 799	467 655
Dotations aux amortissements et provisions	141 128	154 880
Différences négatives de change	2 282	4 263
Charges nettes sur cessions de VMP	14 681	5 548
Autres charges financières	1 727	1 036
Total des charges financières	159 817	165 726
Résultat financier	352 982	301 929
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	177	120
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 669	0
Total des produits exceptionnels	4 846	120
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	754	61 933
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 000	0
Total des charges exceptionnelles	3 754	61 933
Résultat exceptionnel	1 092	-61 813
Impôts	0	0
Total des produits	14 158 677	12 687 828
Total des charges	12 384 267	12 346 000
Excédent ou déficit de l'exercice	1 774 410	341 827
Intérêts minoritaires	1	2
Excédent ou déficit de l'exercice part du groupe	1 774 409	341 826

ANNEXE

1. Objet social

Organisme caritatif privé reconnue d'utilité publique, la Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur : « Bâtir un monde sans lèpres », en mettant en œuvre son message de Charité qui témoigne d'un sens profond de la dignité de la personne humaine et d'un attachement particulier à chaque personne, dans toutes ses dimensions.

En plaçant l'homme, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à aider des personnes exclues à retrouver dignité et autonomie, la Fondation luttera jusqu'à la disparition de cette terrible maladie qu'est la lèpre, en privilégiant l'accès à la santé des personnes vulnérables, et en combattant la pauvreté où la lèpre prend racine.

La Fondation, bénévoles et salariés, œuvre à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité, chaîne d'amour qui associe bienfaiteurs et partenaires, pour un monde plus juste et plus humain.

Pour cela la Fondation Raoul Follereau se doit :

- **d'affirmer son identité**, en particulier son caractère d'organisme indépendant de tout pouvoir social, politique ou religieux, ayant vocation à intervenir dans des situations où elle a acquis une expérience et une compétence reconnue ;
- **de sensibiliser le public** le plus large « en éveillant les consciences en témoignant des valeurs et du combat de Raoul Follereau » et en « combattant la lèpre en intégrant les maladies tropicales négligées cutanées, en s'attaquant aussi à leurs causes et à leurs conséquences ».

2. Principes d'action

Plaçant le respect de tout homme au cœur de ses projets, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur des principes d'action, fondés sur la devise « *Aimer, agir !* » : **aimer** tout homme exclu qu'elle rencontre sur son chemin ; **agir** pour l'aider à se mettre debout et à vivre dans des conditions dignes.

A ce titre, la Fondation est inspirée de la vision chrétienne de l'homme explicitée par l'enseignement social de l'Église dont elle rappelle quelques principes majeurs et fondamentaux :

- la dignité de la personne,
- l'option préférentielle pour les pauvres,
- la destination universelle des biens,
- la recherche du bien commun,
- la participation individuelle et la subsidiarité des organisations,
- la solidarité.

La Fondation, porte ainsi une attention particulière à :

- **Privilégier les actions en profondeur qui assurent des effets curatifs et durables**, en s'attaquant aux causes des maux, en acceptant de s'engager dans la durée, en apportant des réponses pérennes, adaptées aux besoins et aux réalités du terrain.
- **« Aider à faire »** : appuyer et développer les compétences et les structures locales, si besoin les susciter sans se substituer à elles, en particulier :
 - les programmes nationaux, en collaboration avec les ministères des pays concernés ;
 - les partenaires privés, le plus souvent religieux (partenaires historiques de la Fondation au service des plus pauvres), choisis pour leur intégrité, leur compétence et leur engagement désintéressé et à long terme.

- **Rechercher l'efficience :**

- en coordonnant ses actions avec toute organisation permettant d'amplifier son impact tout en respectant son identité ;
- en inscrivant toutes ses actions dans une démarche de qualité et un processus d'amélioration continue, selon l'exigence prônée par Raoul Follereau et sous le contrôle d'organismes extérieurs.

3. Faits marquants de l'exercice

L'année 2023 a vu se continuer les principaux facteurs de tension qui étaient apparus en 2022 : tensions financières avec une inflation encore élevée, des difficultés d'accès au crédit et une baisse du marché de l'immobilier, tensions géopolitiques également avec la poursuite du conflit russo-ukrainien et l'attaque du Hamas sur Israël en octobre. Encore une fois, ces difficultés pèsent sur les populations les plus vulnérables. Elles pèsent également sur le montant des dons collectés qui sont en nette diminution sur l'année (-420 k€, soit -8%). Cette baisse est cependant compensée par une forte augmentation des ressources issues des legs et assurances-vie qui augmentent de 1 755 k€, soit +38%. Avec un montant de contributions financières qui augmente également, l'exercice se termine avec un excédent de 1 774 k€ et ce, malgré une augmentation des missions sociales qui atteignent 9,2 M€ et 78% des dépenses de l'exercice.

La valeur du bilan a augmenté de 0,4 M€. A l'actif cela se traduit par une augmentation des immobilisations financières due à l'apport de titres en dotation d'une nouvelle fondation abritée. Au passif, l'augmentation se retrouve dans les fonds propres qui augmentent de 2,5 M€ dont 1,8 M€ correspondent au résultat de l'exercice et 0,8 M€ à des apports aux dotations des fondations abritées. Les fonds reportés et dettes liés aux legs ou donation diminuent de 2,1 M€ tandis que les fonds dédiés reculent de 0,4M€.

En juin 2023, l'assemblée générale du GIE Dantzig a voté la dissolution du groupement. Durant le second semestre de l'année, les opérations de liquidation ont donc été menées, conduisant à sa radiation du greffe du tribunal de commerce en mars 2024.

4. Evènements post-clôture

Les états financiers ci-après ont été préparés sur la base des éléments connus. Aucun évènement significatif n'est survenu après la clôture.

5. Règles et méthodes comptables

- Périmètre de combinaison

La Fondation Raoul Follereau intègre dans ses comptes combinés les entités avec lesquelles elle partage des services communs et qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social : la lutte « *contre la lèpre et toutes les lèpres* ».

Outre la Fondation Raoul Follereau, les entités entrant dans le périmètre de combinaison sont :

- la SARL Follereau Logistique ;
- la SCI Dantzig Immo ;
- le GIE Dantzig.

La Fondation Raoul Follereau exerçant un contrôle exclusif sur les deux sociétés et le GIE Dantzig, la méthode de combinaison retenue est celle de l'intégration globale pour ces entités. La combinaison par intégration globale est une opération comptable qui intègre l'ensemble des comptes des entités après avoir neutralisé les transferts internes et réalisé les retraitements nécessaires.

- Cadre légal

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels personnes morales de droit privé à but non lucratif, mis à jour des différents règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation, de façon linéaire et selon les durées suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - Logiciels | 3 ans |
| - Constructions en France | 20 à 60 ans selon les composants |
| - Constructions en Afrique | 10 à 20 ans selon les composants |
| - Installations, agencements | 5 à 15 ans |
| - Matériel de bureau et d'exposition | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

- Disponibilités et placements financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale. Les comptes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

- Fonds dédiés

Lorsque des ressources sont affectées par les financeurs à des actions ou des projets déterminés, la partie de ces ressources non utilisées en fin d'exercice est comptabilisée en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés », et inscrite au passif du bilan dans la rubrique « fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de leur utilisation lors des exercices suivants, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat. Dans certains cas, les fonds dédiés font l'objet de placements financiers dont les revenus viennent abonder la réalisation des actions ou projets correspondants.

- Legs, successions et donations

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du directoire, sur délégation du conseil de surveillance. Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation, selon leur nature, en contrepartie du compte de produits « legs, donations et assurances-vie). Toutefois, la partie des produits de legs ou donations non encore encaissée est comptabilisée dans un compte de passif dénommé « fonds reportés liés aux legs ou donations » en contrepartie d'une charge venant en déduction des produits. Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie, le compte « utilisation de fonds reportés ».

- Aides financières octroyées

Les aides apportées par la Fondation aux projets qu'elle soutient, directement ou indirectement sont comptabilisées dans un compte de charge « Aides financières versées ».

NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN

6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des immobilisations :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	540 142	28 847	486 752	82 237
Progiciels	540 142	28 847	486 752	82 237
Immobilisations corporelles	8 397 541	728 375	219 080	8 906 836
Terrains	497 002	0	0	497 002
Constructions	6 407 066	508 149	146 737	6 768 477
Installations, agencements	696 949	0	10 574	686 376
Aménagements divers	341 968	92 932	0	434 899
Matériel de transport	263 136	127 295	1 500	388 931
Matériel informatique	112 128	0	50 126	62 002
Matériel de bureau	79 291	0	10 144	69 147
Immobilisations en cours	0	57 421	0	57 421
Biens reçus par legs destinés à être cédés	5 725 125	704 555	2 202 409	4 227 271
TOTAL	14 662 808	1 519 199	2 908 241	13 273 765

La Fondation est propriétaire de son siège social situé 31 rue de Dantzig à Paris 15^{ème}. Elle détient également des locaux en province dédiés à l'activité de ses délégations régionales, des locaux en Afrique pour ses représentations et un hôpital situé à Pobè au Bénin : le centre Raoul et Madeleine Follereau dédié au dépistage et au traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB). En 2023, la Fondation a poursuivi le renforcement de la flotte automobile destinée aux missions de dépistage et au suivi des projets et la rénovation de ses immeubles de rapport.

La dernière estimation des biens immobiliers les valorise à un total de 14,9 M€, faisant apparaître une plus-value latente de 6,5 M€ par rapport à leur valeur brute.

Variation des amortissements et dépréciations :

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	532 036	6 476	486 752	51 760
Logiciels	532 036	6 476	486 752	51 760
Immobilisations corporelles	5 267 140	225 619	72 343	5 420 415
Constructions	4 278 066	123 200	0	4 401 266
Installations, agencements	610 768	7 078	10 574	607 273
Aménagements divers	120 933	24 318	0	145 251
Matériel de transport	79 064	62 861	1 500	140 425
Matériel informatique	105 855	3 868	50 126	59 598
Matériel de bureau	72 454	4 293	10 144	66 602
Biens reçus par legs destinés à être cédés	6 012	0	750	5 262
TOTAL	5 805 188	232 095	559 845	5 477 438

Les charges d'amortissements s'élèvent à 232 k€ en 2023.

7. Immobilisations financières

Détail des immobilisations financières :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Titres de participations	126 607	750 000	0	876 607
Créances rattachées à des participations	85 381	0	0	85 381
Créances diverses	208 441	110	8 786	199 765
Prêts	827 325	121 886	393 972	555 239
TOTAL	1 247 754	871 996	402 759	1 716 992

Les participations sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les prêts correspondent principalement à des aides à la réinsertion par l'emploi, permettant de favoriser la création d'une activité commerciale ou artisanale et de participer à la revitalisation des zones rurales. Par ailleurs, un prêt de 300 k€ octroyé en 2022 à une association pour la rénovation et l'agrandissement de patronages à Marseille a été remboursé durant l'exercice 2023.

Détail des filiales et participations :

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos
			Brute	Nette	
1 - Filiales (plus de 50% du capital)					
• SCI Koufra	452 466	100,00%	750 000	750 000	357 600
2 - Participations (10 à 50% du capital)					
• Villages Vivants	440 120	7,95%	35 000	35 000	52 525
• SCIC Baranoux	52 714	11,79%	5 000	5 000	807
3 - Autres					
• Société civile Renaudes-Niel	82 775	3,70%	33 250	33 250	-3 330
• Nef	55 923 540	0,20%	53 357	53 357	505 490
TOTAL			876 607	876 607	

8. Créances

Détail des créances immobilisées :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	85 381	0	0	85 381
Prêts	555 239	214 362	326 280	14 597
Autres	199 765	4 808	26 719	168 238
TOTAL	840 385	219 170	352 999	268 216

Parmi les créances à plus de 5 ans figurent des titres participatifs dans les SCIC Villages Vivants, Auberge de Boffres et Baranoux.

Les autres créances incluent un versement de 75 k€ effectué à l'Académie française pour le financement et l'attribution d'un prix Raoul Follereau décerné tous les deux ans, ainsi que les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat (55 k€).

Détail des créances de l'actif circulant :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	39 992	32 173	0	7 819
Créances clients et autres créances	181 106	162 643	4 800	13 663
Charges constatées d'avance	163 978	163 978	0	0
TOTAL	385 076	358 794	4 800	21 482

9. Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Détail des valeurs mobilières de placement :

	Montant brut	Dépréciation	Net	Valeur liquidative à la clôture
Actions	1 210 525	205 969	1 004 556	1 241 098
FCP dédié	9 902 449	0	9 902 449	11 390 038
Obligations	1 044 994	0	1 044 994	1 098 589
OPVCM court terme	91 250	0	91 250	93 943
SCPI	2 561 206	232 463	2 328 743	2 328 743
CAT	3 500 000	0	3 500 000	3 500 000
Autres	500 000	0	500 000	500 000
TOTAL	18 810 424	438 431	18 371 992	20 152 412

Les placements financiers de la Fondation sont principalement constitués de Fonds commun de placement (FCP), de parts de SCPI, de fonds obligataires, d'actions et de comptes à terme. Les dotations des fondations abritées peuvent être investies sur des supports en actions ou SCPI. La Fondation investit également dans des produits solidaires ou à impact qui représentent 500 k€ soit 3,3% des VMP à fin 2023.

Au 31 décembre 2023, la plus-value latente est de 1,8 M€.

10. Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres et réserves :

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Dotations initiales	497 364	25 863	0	523 226
Dotations complémentaires	2 010 285	104 535	0	2 114 819
Fonds propres sans droit de reprise	2 374 553	0	0	2 374 553
Apports avec droit de reprise	903 741	0	0	903 741
Dotations des fondations abritées	1 326 660	768 200	0	2 094 860
Réserves pour projets	14 236 048	277 030	65 603	14 447 476
Résultat de l'exercice	341 827	2 029 178	596 595	1 774 410
Intérêts minoritaires	-2	2	1	-1
TOTAL	21 690 477	3 204 808	662 199	24 233 085

En 2023, les dotations des fondations abritées ont été augmentées de 768 k€ par des versements complémentaires pour la fondation Séverine Degron (18 k€) et la création de la Fondation Eiramel (750 k€). Les dotations et les réserves ont été augmentées respectivement de 130 k€ et 211 k€ par affectation du résultat 2022. Le résultat 2023 est un excédent de 1 774 €.

11. Provisions

Variation des provisions pour risques et charges :

	Provisions au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)	Diminution (utilisations de l'exercice)	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	26 782				26 782
TOTAL	26 782	0	0	0	26 782

La provision constituée en 2021 pour risque de redressement fiscal sur des cotisations sociales de la représentation au Mali est maintenue.

12. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés :

	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Projet People (Madagascar)	26 561		14 297	12 264
Fonds dédiés sur subventions	26 561	0	14 297	12 264
Lutte intégrée contre les MTN (Côte d'Ivoire)	120 370	23 695		144 065
Projet EHA à Chiépo (Côte d'Ivoire)	25 498		25 498	0
Etude épidémiologique sur le pian (Côte d'Ivoire)	19 643		19 643	0
Projet Probitas à Divo (Côte d'Ivoire)	37 194		15 735	21 458
Essai clinique sur les érythèmes noueux lépreux	257 315		257 315	0
Essai thérapeutique contre l'ulcère de Buruli	41 062		41 062	0
Essai thérapeutique contre l'ulcère de Buruli (Bénin)	0	90 660		90 660
Projets de recherche "jeunes chercheurs"	0	97 252		97 252
Evaluation d'un équipement PCR portatif	0	5 297		5 297
Centre de santé de Marana (Madagascar)	0	8 845		8 845
Fonds dédiés sur contributions financières	501 081	225 750	359 253	367 577
Lutte contre la lèpre au Mali	1 649 521		188 934	1 460 588
Tulay Ng Kabataan à Manille (Philippines)	510			510
Léproserie à Dakkia (Vietnam)	1 032			1 032
Elaboration d'un vaccin anti-lèpre	300			300
Aide à la réinsertion en Egypte (tuk-tuk)	21 990		21 990	0
Centre de santé à Alépé (Côte d'Ivoire)	0	752		752
Centre de santé à Rawttakuppam (Inde)	0	2 925		2 925
Ecole Saint-Vincent à Baskinta (Liban)	0	7 119		7 119
Aide aux dispensaires du Liban - dialyses	0	1 000		1 000
Fonds dédiés sur ressources de la générosité	1 673 353	11 797	210 923	1 474 226
Fondation Séverine Degrand	34 567		17 326	17 241
Fondation Emploi Occitanie	13 382		871	12 511
Fondation La Guilde	9 441	9 001		18 442
Fondation Louis-Paul Aujoulat	420	1 461		1 881
Fondation A2ES	32 364		14 034	18 329
Fondation des Patronages	77 523		1 168	76 355
Fondation Jean Cassaigne	15 422	10 616		26 038
Fondation Eiramel	0	2 374		2 374
Fonds dédiés des fondations abritées	183 118	23 452	33 399	173 171
TOTAL	2 384 113	260 998	617 873	2 027 239

En 2023, 618 k€ de fonds dédiés ont été repris pour être utilisés conformément à la volonté des financeurs, dont 189 k€ sur des projets de lutte contre la lèpre au Mali et 257 k€ pour un essai clinique sur les érythèmes noueux lépreux. 261 k€ de ressources collectées en 2023 n'ont pas pu être utilisées et viennent augmenter les fonds dédiés.

13. Dettes

Détail des dettes par échéances :

	Montant brut	Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	338 658	43 667	147 031	147 960
Fournisseurs et comptes rattachés	339 077	339 077	0	0
Dettes des legs ou donations	482 708	482 708	0	0
Dettes fiscales et sociales	333 385	333 385	0	0
Autres dettes	1 105 281	1 105 281	0	0
TOTAL	2 599 108	2 304 118	147 031	147 960

Les dettes à plus d'un an correspondent à des emprunts destinés à financer les travaux de rénovation des immeubles de rapport et aux dépôts de garantie locataires.

Les dettes des legs ou donations correspondent aux charges et dettes grevant la succession que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Il n'est pas possible de prévoir l'échéance de ces dettes.

14. Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements de retraite correspondent à la valeur actuelle des indemnités de fin de carrière retenues au prorata du nombre d'années de présence. Leur calcul intègre également des hypothèses de rotation de personnel. Au 31 décembre 2023, ces indemnités sont estimées à 38 839 €.

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

15. Résultat d'exploitation

En 2023, les produits d'exploitation ont atteint 13 641 k€. Cela représente certes une augmentation de 1 420 k€ par rapport à 2022, due à une augmentation importante des ressources liées à la générosité du public (+ 1 365 k€, soit +14%). Cette augmentation porte principalement sur les produits de legs, donations et assurances-vie (+ 1 755 k€, soit +38%) tandis que les dons manuels ont subi une diminution de 8% (-420 k€). Il est à noter également une augmentation des contributions financières (+ 184 k€) et de l'utilisation des fonds dédiés (+ 183 k€).

Les charges d'exploitation atteignent 12 221 k€, en hausse par rapport à 2022 (+102 k€ soit +0,8%).

16. Résultat financier

L'année 2023 a été marquée par une inflation qui est restée à des niveaux élevés, pénalisant certains secteurs d'activité et notamment le secteur de l'immobilier. Dans ce contexte, la fondation a poursuivi sa stratégie de réallocation de ses actifs en privilégiant les produits de taux comme les comptes à terme ou les solutions obligataires. Le résultat financier 2023 s'établit à 353 k€, en augmentation de 51 k€ par rapport à 2022.

17. Résultat exceptionnel

En 2023, le résultat exceptionnel s'établit à 1 092 €.

18. Résultat de l'exercice

Le total des produits enregistrés en 2023 est de 14 159 k€, supérieur au total des charges qui est de 12 384 k€. L'exercice se solde donc par un excédent de 1 774 409 €.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	EXERCICE 2023	Dont générosité du public	EXERCICE 2022	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	11 687 936	11 687 936	10 380 905	10 380 905
1.1 Dons, legs et mécénat	11 452 497	11 452 497	10 087 865	10 087 865
- Dons manuels	5 007 564	5 007 564	5 427 724	5 427 724
- Legs, donations et assurances-vie	6 414 933	6 414 933	4 660 141	4 660 141
- Mécénat	30 000	30 000	0	0
1.2 Autres produits liés à la générosité du public	235 438	235 438	293 040	293 040
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 455 420		1 250 492	0
2.1 Parrainage des entreprises	0		0	
2.2 Contributions financières sans contrepartie	1 175 201		990 911	
2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	280 219		259 581	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		75 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19 803	1 351	7 726	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	617 873	244 322	434 394	276 997
TOTAL	13 781 031	11 933 609	12 148 517	10 657 902
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	9 153 638	7 772 588	8 474 213	7 520 404
1.1 Réalisées en France	2 256 781	2 254 652	2 048 508	1 962 746
- Actions réalisées par l'organisme	2 248 259	2 246 130	2 038 008	1 952 246
- Versements à d'autres organismes	8 522	8 522	10 500	10 500
1.2 Réalisées à l'étranger	6 896 857	5 517 936	6 425 705	5 557 658
- Actions réalisées par l'organisme	6 839 931	5 475 945	6 374 622	5 506 574
- Versements à d'autres organismes	56 926	41 991	51 084	51 084
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 866 011	1 866 011	2 153 491	2 153 491
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 866 011	1 866 011	2 153 491	2 153 491
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	711 936	610 025	749 918	682 434
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	14 040	0	33 817	33 817
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	260 998	22 149	395 252	56 328
TOTAL	12 006 622	10 270 773	11 806 692	10 446 474
EXCEDENT OU DEFICIT	1 774 409	1 662 836	341 826	211 428

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

19. Commentaires sur les charges par destination

Le passage des charges du compte de résultat par nature à celles du compte de résultat par origine et par destination s'effectue de la façon suivante :

Natures de charges	Missions sociales	Recherche de fonds	Frais de fonct.	Dotations aux provisions	Dotations fonds dédiés	Total des charges
Achats et charges externes	713 489	1 209 864	215 244	0	0	2 138 597
Autres charges	787	5 124	611	0	0	6 523
Salaires et charges sociales	2 218 073	604 840	410 742	0	0	3 233 655
Impôts et taxes	205 648	43 707	52 383	0	0	301 738
Dotations aux amortissements	156 455	2 449	18 194	0	0	177 097
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0
Subventions versées	5 856 405	0	0	0	0	5 856 405
Charges financières	2 201	0	14 762	14 040	0	31 002
Charges exceptionnelles	580	27	0	0	0	607
Report en fonds dédiés	0	0	0	0	260 998	260 998
TOTAL	9 153 638	1 866 011	711 936	14 040	260 998	12 006 622

• Frais généraux :

Une quote-part de frais généraux est affectée aux missions sociales au prorata du nombre de salariés en équivalent temps plein œuvrant à la réalisation des missions sociales. Cette quote-part est de 289 k€ en 2023.

• Missions sociales :

Sous la rubrique « missions sociales », figurent les dépenses correspondant aux actions de la Fondation ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel, frais de fonctionnement des départements projets, quote-part des frais généraux). Ces actions se répartissent comme suit :

	France	Etranger	Total
Soigner	224 239	5 482 091	5 706 330
Eduquer	518 891	1 044 526	1 563 417
Réinsérer	352 579	369 786	722 365
Informé*	1 161 372	154	1 161 526
TOTAL	2 257 081	6 896 557	9 153 638

* Les coûts imputés à cette action de plaidoyer, de diffusion du message de Raoul Follereau et d'information sur les missions sociales sont constitués de :

- les frais d'information sur les missions sociales dont 80% des frais d'édition et d'envoi de la lettre d'information ;
- les dépenses des actions de plaidoyer ;
- 9/12^{ème} des frais du réseau des bénévoles dont la mission est principalement de sensibiliser le public ;
- les frais de publication des documents sur la vie et la pensée du fondateur ;
- les frais des actions de promotion de l'image et de la notoriété du fondateur et en particulier une aide financière au Mouvement pour la canonisation de Raoul et Madeleine Follereau qui a été de 500 € en 2023,
- les frais du service communication, hors communication institutionnelle.

- Frais de recherche de fonds :

Ils s'élevèrent à 1 866 k€ et comprennent : les frais de collecte et de traitement des dons, legs et assurances-vie ainsi que les frais de la lettre d'information et du réseau des bénévoles hors ceux imputés aux missions sociales.

- Frais de fonctionnement :

Ils s'élevèrent à 712 k€ et comprennent : les coûts directs de la gouvernance, des services comptabilité et contrôle interne, les dépenses de communication institutionnelle ainsi que les frais généraux hors quote-part imputée aux missions sociales. Les frais de la gestion patrimoniale, dont les éventuelles pertes financières, figurent également dans cette rubrique ainsi que les frais de fonctionnement des fondations abritées.

- Dotations aux provisions :

Des provisions pour un montant de 14 k€ ont été enregistrées en 2023, correspondant à une dépréciation des valeurs mobilières de placement.

- Report en fonds dédiés de l'exercice :

Les fonds dédiés correspondent d'une part à des ressources affectées qui n'ont pas pu être utilisées lors de l'exercice et d'autre part aux résultats excédentaires des fondations abritées. 261 k€ ont ainsi été comptabilisés en 2023 (cf. note 12).

- Excédent de l'exercice :

L'exercice est clôturé avec un excédent de 1 774 k€ grâce cette année encore à une augmentation du montant des legs et assurances-vie perçus. Ce résultat sera affecté pour partie à la revalorisation statutaire des dotations (129 k€), le reste à la réserve pour projets.

20. Commentaires sur les produits par origine

- Produits liés à la générosité du public :

Ces ressources constituées des dons, legs, donations, assurances-vie et mécénat d'entreprise, ont atteint 11 688 k€ en 2023, ce qui représente 89% des ressources collectées en 2023 (hors reprises de provisions et utilisations des fonds dédiés).

Il est à noter que la part des produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées de la générosité est également comptée dans cette rubrique. Cette part a été de 233 k€ en 2023.

- Produits non liés à la générosité du public :

Ces ressources sont constituées de contributions financières et d'autres produits.

Les contributions financières sont des aides reçues de la part d'organismes ayant une action similaire à celle de la Fondation. En 2023, ces contributions proviennent principalement d'Anesvad (organisation espagnole), de membres de l'ILEP (organisation internationale de lutte contre la lèpre), de fondations d'entreprises et d'autres fondations privées.

Les autres produits contiennent la contribution des entités combinées (74 k€), la part de produits financiers générés par le placement des dotations (81 k€), des revenus locatifs (86 k€) et divers autres produits et ristournes pour un montant de 39 k€.

- Subventions et autres concours publics :

En 2023, la Fondation n'a reçu aucune subvention.

- Reprises de provisions :

20 k€ de provisions pour dépréciation ont été reprises en 2023.

- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Cf. note 12.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	7 772 588	7 520 404	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	11 687 936	10 380 905
1.1 Réalisées en France	2 254 652	1 962 746	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	2 246 130	1 952 246	1.2 Dons, legs et mécénat	11 452 497	10 087 865
- Versements à d'autres organismes	8 522	10 500	- Dons manuels	5 007 564	5 427 724
1.2 Réalisées à l'étranger	5 517 936	5 557 658	- Legs, donations et assurances-vie	6 414 933	4 660 141
- Actions réalisées par l'organisme	5 475 945	5 506 574	- Mécénat	30 000	0
- Versements à d'autres organismes	41 991	51 084	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	235 438	293 040
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 866 011	2 153 491			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 866 011	2 153 491			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	610 025	682 434			
TOTAL DES EMPLOIS	10 248 623	10 356 329	TOTAL DES RESSOURCES	11 687 936	10 380 905
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	33 817	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 351	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	22 149	56 328	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	244 322	276 997
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 662 836	211 428	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0
TOTAL	11 933 609	10 657 902	TOTAL	11 933 609	10 657 902

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	13 075 184	12 863 756
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 662 836	211 428
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	14 738 020	13 075 184

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 800 309	2 020 978
(-) Utilisation	244 322	276 997
(+) Report	22 149	56 328
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 578 136	1 800 309

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

21. Le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991 présente dans un tableau distinct l'emploi que la Fondation fait des ressources de la générosité qu'elle collecte auprès du public ou qui sont considérées comme liées à ces ressources, comme les produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées.

Ces informations sont reprises directement des colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et par destination.

22. Reports des ressources liées à la générosité

- Report des ressources non affectées :

En 2023, le montant des ressources de la générosité non affectées et non utilisées s'élève à 1 663 k€. Ce montant est dû à une importante augmentation du montant de legs et assurances-vie reçus en 2023. Ce montant sera affecté aux réserves pour projets qui seront ainsi portées à 14 738 k€, soit un peu plus d'une année entière d'activité.

Il est à noter que les variations liées aux investissements et désinvestissements n'ayant pas de caractère significatif, ne sont pas présentées dans ce tableau. Ainsi le solde des ressources de la générosité non affectées et non utilisées est strictement égal au montant des réserves.

- Report des ressources affectées :

Les ressources de la générosité affectées et non utilisées s'élèvent en 2023 à 22 k€ et sont comptabilisées dans un compte de fonds dédiés (Cf. note 12). Dans le même temps, 244 k€ de fonds dédiés antérieurs ont été repris et utilisés sur 2023.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

23. Actifs constitutifs de la dotation non consommable

- Dotation initiale :

La dotation initiale qui représente 523 k€, est constituée d'une fraction de l'immeuble du siège social de la Fondation. Cet immeuble est situé à Paris 15^{ème}, 31 rue de Dantzig. Sa valeur brute au bilan est de 2 226 k€ et sa valeur nette 709 k€. La dernière évaluation réalisée en 2013 fait ressortir une valeur comprise entre 7,2 et 8,0 M€.

- Dotations complémentaires :

Les dotations complémentaires s'élèvent à 2 115 k€. Elles sont constituées pour 1 456 k€ d'une fraction des parts que la Fondation détient dans la SCI Dantzig Immo (cf. note 7) et pour 659 k€ de valeurs mobilières de placement.

- Maintien de la valeur de la dotation :

Conformément à ses statuts, la Fondation accroît la dotation d'une fraction du résultat lorsqu'il est excédentaire, afin d'en maintenir la valeur. Elle peut également l'accroître en valeur absolue par décision de son conseil de surveillance.

En 2024, un montant de 129 264 € sera ainsi affecté aux dotations, correspondant à l'inflation qui s'est élevée à 4,90 % en 2023.

24. Fondations abritées

Conformément à ses statuts, la Fondation dispose de la capacité à abriter des fondations créées par des donateurs ou par respect de volontés testamentaires. Les biens, droits et ressources affectés à ces fondations abritées, constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en se conformant aux volontés des fondateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens font partie intégrante des comptes de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

A fin 2023, ces fondations abritées sont au nombre de 8 :

- fondation Séverine Degrand,
- fondation la Guilde Européenne du Raid,
- fondation Insertion Emploi Occitanie,
- fondation Louis-Paul Aujoulat,
- fondation A2ES,
- fondation des Patronages,
- fondation Jean Cassaigne
- fondation Eiramel

Impact sur le compte de résultat par origine et destination :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits liés à la générosité du public	379 129	131 007
Contributions financières	0	30 000
Autres produits	53 605	42 056
Reprises sur provisions et dépréciations	19 803	0
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	33 399	11 745
Total	485 936	214 808
Missions sociales	415 382	105 740
Réalisées en France	324 668	41 845
Réalisées à l'étranger	90 714	63 896
Frais de fonctionnement	33 063	22 550
Dotations aux provisions et dépréciations	14 040	26 317
Reports en fonds dédiés de l'exercice	23 452	60 200
Total	485 936	214 808

Impact sur le bilan :

Actif	Exercice 2023	Exercice 2022
Immobilisations financières	750 000	
Actif circulant	1 558 814	1 517 446
Valeurs mobilières de placement	1 386 200	1 373 380
Disponibilités	172 615	144 066
Produits à recevoir	17 972	23 618
Total actif	2 326 786	1 541 064

Passif	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations des fondations abritées	2 094 860	1 326 660
Fonds dédiés des fondations abritées	173 171	183 118
Fournisseurs et comptes rattachés	58 755	31 285
Total passif	2 326 786	1 541 064

AUTRES INFORMATIONS

25. Effectifs

Les effectifs, incluant ceux rémunérés par le GIE Dantzig, ont été au cours de l'exercice 2023 (en équivalent temps plein) :

Effectifs (ETP)	2023	2022
Cadres	22,7	23,9
Employés	14,5	14,7
Effectifs de droit français	37,2	38,6
Effectifs de droit local	90,0	97,0
Total	127,2	135,6

Outre les salariés de droit français, la Fondation emploie également 90 salariés étrangers, dont 57 au CDTLUB de Pobè (Bénin).

Il est à noter que le GIE Dantzig étant en cours de liquidation au 31 décembre 2023, ses salariés seront repris par la Fondation Raoul Follereau avec leur ancienneté.

26. Rémunérations

Le montant des salaires versés en 2023 correspondant aux effectifs ci-dessus s'est élevé à 2 358 k€ hors charges patronales.

L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le directoire qui en informe le conseil de surveillance. Celle des membres du directoire est décidée par le conseil de surveillance. Le collège des trois membres du directoire a perçu 254 135 € en 2023. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

27. Contributions volontaires en nature

Les membres des instances sont tous bénévoles :

- Conseil de surveillance : 9 membres
- Commission financière : 3 membres
- Commission d'évaluation et de contrôle : 2 membres
- Commission scientifique et médicale : 8 membres

De plus, 21 délégations départementales et 2 associations affiliées permettent la diffusion du message de Raoul Follereau, avec environ 350 bénévoles réguliers. Enfin, à l'occasion de la Journée Mondiale des Lépreux, plusieurs milliers de bénévoles sont présents sur l'ensemble du territoire national pour quêter. Ces contributions volontaires n'étant pas quantifiables, elles ne sont pas valorisées.

En outre, la Fondation reçoit également des contributions volontaires en nature sous forme de matériels, prestations de service ou autres apports en nature. Ces contributions se sont élevées en 2023 à 446 €.

28. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat est de 62 040 € au titre de leur mission de contrôle légal des comptes.

29. Nombre et montant des reçus fiscaux émis

L'article 222 bis du Code général des impôts prévoit que les organismes sans but lucratif ayant reçu des dons et adressé des reçus fiscaux déclarent chaque année à l'administration fiscale, le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents.

La Fondation a déclaré avoir émis 41 879 reçus fiscaux en 2023, correspondant à un montant total de dons reçus en numéraire ou en nature de 5 460 672 €.

LABELLISATION



À la date du 25 juin 2020, la Fondation Raoul Follereau a obtenu le label « Don en Confiance ». Cette labellisation signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité. Ce label a été renouvelé pour trois ans en date du 6 juin 2023.

AUDIT DES COMPTES

Les comptes de chacune des entités entrant dans le domaine de combinaison, sont audités et certifiés par un cabinet de commissaires aux comptes.

L'ensemble des comptes combinés tels qu'ils sont présentés dans ce document est certifié par le cabinet Forvis Mazars dont le rapport figure ci-après.



POUR ALLER PLUS LOIN



Ces comptes sont librement accessibles sur le site internet de la Fondation Raoul Follereau : www.raoul-follereau.org et publié au site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées en s'adressant à la Fondation, par téléphone au 01 53 68 98 98 ou par mail à accueil@raoul-follereau.org.



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDATION RAOUL FOLLEREAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Raoul Follereau

Fondation reconnue d'utilité publique

SIREN : 784 719 510

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fondation Raoul Follereau, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice :

- Notes « 19. Commentaires sur les charges par destination », « 20. Commentaires sur les produits par origine », « 21. Le compte d'emploi annuel des ressources » et « 22. Report des ressources liées à la générosité » de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par les règlements ultérieurs et ont été correctement appliquées

- Note « 5. Règles et méthodes comptables ; § Legs, successions et donations » de l'annexe. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par les règlements ultérieurs.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques relatives à l'ensemble combiné données dans le rapport moral du Président

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives à l'ensemble combiné, données dans le rapport moral du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 10 juin 2024

Le Commissaire aux comptes
FORVIS MAZARS

Jérôme EUSTACHE





www.raoul-follereau.org
31 rue de Dantzig - 75015 Paris